



Honoraires de résultats

Par **giovanni12011985**, le **05/09/2019** à **17:00**

Bonjour,rnrnJe voulais savoir si les honoraires de résultat sont calculés sur les condamnations données ou s'ils sont calculées sur les sommes perçues par la personne indemisée après déduction des charges.rnrnMerci pour votre attention en vous souhaitant une bonne journée.rnGiovanni

Par **chaber**, le **06/09/2019** à **09:15**

BONJOURrnrndes honoraires de résultat ne peuvent être calculés que sur les dommages et intérêts

Par **giovanni12011985**, le **06/09/2019** à **09:26**

Merci de votre réponse,rndans la convention d'honoraires il est noté 10 % hors-taxe des sommes recouvrées.rnJe ne comprends pas bien ce que cela signifie.rnSachant que sur la condamnation l'entreprise a retenu des charges avant le versement à l'avocat.rnMon avis est que c'est 10 pourcents hors-taxe doivent être calculé sur les sommes reçues par l'avocat.rnPourriez-vous me confirmer que c'est bien cela?rnMerci encore

Par **morobar**, le **06/09/2019** à **09:28**

Bjr,
En général le dispositif du jugement indique:
xxx euro à titre de salaires du xx/xx/xx au xx/xx/xx
yyy euro au titre des congés payés
zzz au titre de préavis,
aaa au titre de machin truc.
Les honoraires sont le pourcentage contractuel assis sur la somme de (aaa + xxx+yyy+zzz) et la TVA à 20%

Par **giovanni12011985**, le **06/09/2019** à **09:57**

Merci pour votre réponse, sur le jugement il y a ces sommes comme vous dites, mais l'entreprise a retenu pas mal de charges dessus, et l'avocat on a reçu beaucoup moins. Et vu que dans la convention d'honoraires il y a écrit 10 % hors-taxe des sommes recouvrées, je voulais savoir si c'était 10 pourcents de ce qu'il a reçu ou 10 % des condamnations avant charges?
Merci et bonne journée

Par **morobar**, le **07/09/2019** à **10:01**

L'entreprise a retenu le précompte salarié sur les D.I. ayant le caractère de salaire.
Mais l'avocat est rémunéré sur les D.I. alloués par le CPH et indiquées dans le dispositif du jugement.
Sauf si la convention signée distingue le brut du net, c'est hélas les D.I. en brut qui sont à considérer.